CREUSE GRAND SUD
Communauté de Communes

Conseillers en exercice	44
Présents	39
Nombre de pouvoirs	4
Votants	43

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2026 – 099

Information délibérations du bureau et arrêtés du président

Séance du 30 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 septembre à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Néoux, au nombre de trente-neuf sous la présidence de Jean-Luc LEGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 24 septembre 2026.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Stéphane DUCOURTIOUX ; Isabelle DUGAUD ; Yves ORLIANGES ; Isabelle RAPINAT ; Stéphane DUPRAT ; Nadine HAGENBACH ; Bernard ROUGIER ; Cynthia VELLEINE ; Jean-Pierre LANNET ; Marie-Anne AUBERT ; Marilyn MONBUREAU ; Gregorio YONG VIVAS ; Alexis TOURADE ; Cyril FIALAIRE ; Didier TERNAT ; Michel LULEK ; Olivier CAGNON ; Mélanie LE NUZ ; Nelly FAISSAT SIRIEIX ; Benjamin SIMONS ; Bernard BONNEFOND ; Thierry LETELLIER ; Chantal PINGUET ; Laurent LHERITIER ; Michel DELRIEU ; François PERREAUT ; Vincent PERRIERE ; Pierrette LEGROS ; Christophe POUCHOL-BLANCHON ; Evelyne PINLON ; Valéry MARTIN ; Jean-Luc LEGER ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Patrick JALLAIS ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN et Jacques TOURNIER.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Frédéric THOMAS à Mélanie LE NUZ ; Philippe ESTERELLAS à Olivier CAGNON ; Philippe COLLIN à Claude BIALOUX ; Marina BONIFAS à Denis PRIOURET.

ETAIT ABSENT EXCUSE : Monsieur

Guy BRUNET.

REÇU EN PREFECTURE
le 13/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-023-200044014-20260930-2026_099-DE

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des attributions exercées par délégation et des travaux du Bureau exercés par délégation.

Ainsi, depuis le précédent conseil, les délibérations de Bureau suivantes ont été prises :

- **Délibération N° 2026-B-027** du 29 juin 2026 : Tarifs nuitées à l'accueil de loisirs de Felletin,
- **Délibération N° 2026-B-028** du 6 juillet 2026 : Attribution d'une aide économique directe à la société SARL O'Courant 23,
- **Délibération N° 2026-B-029** du 6 juillet 2026 : Attribution d'une aide économique directe à la société EI Le Ponceur de Rondins,
- **Délibération N° 2026-B-030** du 8 juillet 2026 : Marché de services pour l'actualisation du projet de territoire, la révision des compétences et l'établissement d'un pacte financier et fiscal,
- **Délibération N° 2026-B-031** du 20 juillet 2026 : Demande de subvention à la DRAC et au Département de la Creuse - Changement du Système Intégré de Gestion de Bibliothèques - Mise à jour du Plan de financement,
- **Délibération N° 2026-B-032** du 20 juillet 2026 : Changement du système intégré de gestion des bibliothèques du réseau de lecture publique Creuse Grand Sud,
- **Délibération N° 2026-B-033** du 20 juillet 2026 : Demande de subvention au Département de la Creuse – Projet Lecture Spectacle – Les Mots Vagabonds,
- **Délibération N° 2026-B-034** du 20 juillet 2026 : Demande de subvention à la DRAC – Projet d'action culturelle « PORTRAITS »,
- **Délibération N° 2026-B-035** du 20 juillet 2026 : Demandes de subventions pour la réalisation du programme 2026 de l'accord de territoire Creuse amont,
- **Délibération N° 2026-B-036** du 20 juillet 2026 : Acquisition d'un logiciel de gestion des ressources humaines.

Par ailleurs, depuis le précédent conseil, l'arrêté du président suivant a été pris :

- **Arrêté N° 2026-018 du 14 août 2026 :** portant délégation temporaire de signature au directeur général des services.

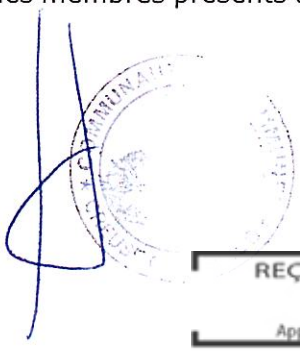
Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède :

- **PREND ACTE** de ces informations.

Ainsi fait et délibéré le 30 septembre 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.
AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Jean-Luc LEGER,

Président



REÇU EN PREFECTURE
le 13/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-023-200044014-20260930-2026_099-DE